

Compte rendu de séance

Séance du 27 Janvier 2025

L'an 2025, le 27 Janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de LOCTIN Emmanuel, Maire

Présents : M. LOCTIN Emmanuel, Maire, Mmes : BERNARD Françoise, CANOT Fabienne, PALLADINI Frédérique, SORIAUX Sandrine, MM : CAIRA Yannick, FERRE Jérôme, POUZOL Philippe, RAYMOND Jean-Luc, VINCENT Jean-Luc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BERNARD-FOUCAULT Régine à M. VINCENT Jean-Luc, FLEURY Aurélie à M. FERRE Jérôme, MONTIGNAC Elodie à M. LOCTIN Emmanuel

Excusé(s) : Mme GAUCHER Martine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

Date de la convocation : 21/01/2025

Date d'affichage : 21/01/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Nevers

le : 29/01/2025

et publication ou notification

du 29/01/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. FERRE Jérôme

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Avis du conseil municipal sur l'avenir de la CLLA

Convention MESE (Mission de Suivi et d'Expertise des Epandages de Boues) - 2025_001

Convention la poste - 2025_002

Engagement des dépenses d'investissement - 2025_003

Fixation de la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif - 2025_004

Demande de réduction du Prix de l'Espace Zébulle - 2025_005

Avis du conseil municipal sur l'avenir de la CCLA

Suite au Conseil Communautaire du 12 décembre 2024 statuant sur le processus à mettre en œuvre concernant l'avenir de la CCLA et à la réunion d'information du 11 janvier 2025, qui proposait aux communes d'émettre leur avis sur les 3 scénarii évoqués, à savoir :

1/ rester seul

2/ fusionner avec la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais au 1^{er} janvier 2026

3/ fusionner avec la Communauté de Communes Sud Nivernais au 1^{er} janvier 2026

Le conseil municipal après exposé de la situation, décide de s'orienter vers la fusion avec la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais au 1^{er} janvier 2026 à l'unanimité 13 pour sur 13 votants.

Convention MESE (Mission de Suivi et d'Expertise des Epandages de Boues)

réf : 2025_001

Le préfet a confié à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre la Mission de Suivi et d'Expertise des Epandages de Boues (MESE).

Cette mission est assurée par leur service depuis 2007.

Pour permettre une continuité de fonctionnement du service, une nouvelle convention est établie pour 6 ans de 2025 à 2030.

Après exposé et lecture de la convention,

Le conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention concernant la MESE.

à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Convention la poste

réf : 2025_002

La convention actuelle pour l'Agence Postale Communale (APC) arrive à terme le 10/05/2024.

Le maire expose le nouveau contrat de présence postale 2023-2025 et les modalités d'organisation de l'APC, qui devient point de contact du réseau de la poste offrant toute la gamme des services de la Poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

RENOUVELLE la convention pour une durée de 9 ans, conformément aux modalités financières garantissant une indemnisation correspondant aux nouvelles modalités de gestion,

AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat proposée.

à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Engagement des dépenses d'investissement
réf : 2025_003

En ce début d'année 2025, il convient de régler les factures d'investissement suivantes avant le vote du budget.

COMMUNE

Entreprise	compte	Montant	Opération
SOCOTEC	2318	294	2024-03
SOCOTEC	2318	147	2024-03
SOCOTEC	2318	246,44	2024-03
EXTINCTOR	2313	440,4	2024-03
ANTHONY COLOR	2132	384	2024-03
ANTHONY COLOR	2132	3192	2024-03
ANTHONY COLOR	2132	23924,98	2024-03
GUINOT	2132	12391,18	2024-03
RICHARD	2132	13578,6	2024-03
RICHARD	2132	7948,04	2024-03
BIBOLLET	2132	5786,58	2024-03
BIBOLLET	2132	9475,61	2024-03
Total Local Kiné		77808,83	

SOTEC	2188	1518	2024-04
-------	------	------	---------

JOURDIER	2111	15001	2024-02
----------	------	-------	---------

ASSAINISSEMENT

HYDRELEC	2156	3780	2024-03
HYDRELEC	2156	4474,8	2024-03

Après exposé des dépenses le conseil municipal, à l'unanimité
DECIDE

- de prévoir les Crédits aux budgets 2025
- de payer les factures d'investissement désignées ci-dessus

à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Fixation de la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des systèmes
d'assainissement collectif**
réf : 2025_004

La redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif est facturée par l'agence de l'eau aux communes.

Le tarif de base est de 0,28 € HT/m³ pour 2025.

Le taux de modération est fixé forfaitairement à 0,3.

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de système d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément aux prix du mètre cube d'eau assainie ;

Le maire propose donc une contre-valeur correspondant à 0,084 € HT/m³ (0,28 x 0,3)

Après avoir discussion, le conseil municipal

DECIDE de fixer à 0,084€ HT / m3 la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément aux prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2025.

à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de réduction du Prix de l'Espace Zébulle
réf : 2025_005

L'Espace Zébulle a été loué le week-end du 8 au 10 novembre 2024 à l'occasion d'un mariage.

La chaudière est tombée en panne et n'a pu être remise en fonction.

Monsieur le Maire propose une réduction exceptionnelle du tarif d'un montant de 200 €.

Après exposé des faits, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCORDE une remise exceptionnelle de 200 € sur la location de la salle des fêtes pour le week-end du 8 au 10 novembre 2024 à l'espace zébulle.

PREVOIT les crédits nécessaires au budget 2025.

à l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Points d'informations :

SDIS (Service départementaux d'Incendie et de Secours) : la cotisation 2025 est de 24 962,41 €.

Recensement : 60,1 % de la population a répondu par internet au 27 janvier 2025

Séance levée à: 19h35

Le secrétaire de séance

Jérôme FERRE

Le Maire

Emmanuel LOCTIN